



Bilan des actions de contrôle de l'ASN pour l'année 2016

3 juillet 2017

Division de Caen
de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bilan 2016 - Inspections

Au cours de l'année 2016, l'ASN a mené deux inspections sur le site des Monts d'Arrée :

- **Inspection « incendie » les 17 et 18 mars 2016 :**
 - Contrôle des actions correctives suite à l'incendie de 2015
 - Modalités pratiques de gestion du risque incendie
- **Visite générale les 12 et 13 décembre 2016 :**
 - Conditions d'entreposage des déchets conventionnels et radioactifs
 - Suites données aux inspections précédentes

Les lettres de suites se trouvent sur le site www.asn.fr

- **Inspection des 17 et 18 mars 2016** (déjà présentée)

- **Inspection des 12 et 13 décembre 2016 :**
 - Poursuite de l'amélioration des permis de feu
 - Amélioration de la mise à la terre des conteneurs de déchets inflammables
 - Gestion des déchets conventionnels entreposés sur site à améliorer (étiquetage, identification)
 - Constat d'infiltrations dans le sous-sol de l'installation de découplage et de transit (entreposage des déchets FA/MA) à traiter

Deux inspections sont prévues pour l'année 2017 :

- Inspection inopinée « situations d'urgence » menée les 13 et 14 juin
- Inspection de type « visite générale » prévue au second semestre

Objectif : Tester la gestion des situations d'urgence hors horaire normal avec mobilisation des astreintes direction, exploitation et radioprotection pour un scénario d'incendie dans l'ER

Conclusion : Organisation perfectible en termes d'appropriation des documents, notamment en matière de radioprotection, et de pratiques d'entreposage.

Les inspecteurs ont relevé :

- l'arrivée des astreintes dans les délais prévus, mais proche de la limite;
- les fiches réflexes globalement suivies avec quelques défauts dans leur mise en œuvre;
- un manque d'exercice hors horaire normal de certains acteurs.

En 2016, **EDF a déclaré à l'ASN deux événements significatifs** classés au niveau 0 sur l'échelle INES :

- **ESS niveau 0 le 9 mai :**

défaut d'application de conditions opératoires ayant entraîné l'endommagement du sas de confinement de la STE sans perte de son intégrité

- **ESR niveau 0 le 18 novembre :**

sortie temporaire de personnes conduisant des engins et véhicules sans passage au portique C3 piéton

Bilan 2016 – Autorisations

L'ASN a poursuivi l'instruction des dossiers relatifs :

- à la gestion des terres polluées sous la station de traitement des effluents :

- EDF prévoit de déposer une mise à jour du plan de gestion des terres en juillet 2017
- L'ASN prévoit d'élaborer un projet de décision cet été pour une consultation en septembre-octobre

- à la réalisation d'opérations de prélèvement d'échantillons dans le bloc réacteur en vue d'améliorer l'inventaire radiologique et consolider les études de démantèlement :

- Le projet de décision a été élaboré, puis mis en consultation à compter du 23 janvier 2017 (15j)
- Il est en phase finale de validation

Faits marquants en 2016

- Nettoyage et remise en état de l'ER (voies de circulation et matériels) pour un retour à un fonctionnement respectant les exigences du chapitre 4 des règles générales de surveillance et d'entretien
- Fin de la démolition des structures de la station de traitement des effluents et début de la démolition du radier
- Réalisation de relevés in-situ pour la constitution d'une maquette 3D du bloc réacteur en vue d'optimiser son démantèlement
- Préparation du dossier d'option de sûreté pour la réalisation de prélèvements dans le bloc réacteur
- Publication du décret modificatif reportant l'échéance de réalisation des opérations de démantèlement autorisées à **juillet 2018**

- **Points forts :**

- Amélioration des permis de feu liée à une définition plus précise des parades
- Essais concluants relatifs à la gélification de faibles quantités d'effluents liquides pour traiter en particulier les résidus de produits de décontamination

- **Axes de progrès :**

- Préparation insuffisante des opérations liées au démantèlement de la STE (Cf. événement de mai 2016)
- Connaissance imparfaite des états initiaux (densité de ferrailages, présence de tuyauteries amiantées)
- Répétitions d'aléas liés à des pannes de matériels sur le chantier de démantèlement de la STE

- **Points forts**

- Amélioration de la mise à la terre des conteneurs de déchets inflammables sur l'aire extérieure d'entreposage de déchets TFA de l'IDT
- Révision de la procédure d'utilisation des déchets dangereux

- **Axes de progrès**

- Infiltrations observées dans le sous-sol de l'IDT et constat de la dégradation des réparations antérieures des voiles
- Gestion des déchets conventionnels à améliorer

Conclusion

L'ASN considère qu'EDF a poursuivi, dans des conditions de sûreté satisfaisantes, les opérations de nettoyage et de remise en état des matériels dans l'ER, pour un retour à un fonctionnement normal.

L'ASN considère que, pour le chantier de la STE, EDF, confronté à divers aléas comme en 2015, doit prendre toutes les dispositions pour fiabiliser la date de fin des opérations de démantèlement fixée à fin juillet 2018.

L'ASN a noté les améliorations apportées aux modalités de rédaction des permis de feu.

L'ASN considère que, pour la fin du chantier des échangeurs, EDF doit accompagner les entreprises extérieures dans la rédaction des permis de feu et contrôler in situ la mise en œuvre des parades associées.

Priorités de l'ASN en 2017

- Contrôler les conditions de reprise du chantier des échangeurs
- Contrôler l'avancement du chantier STE
- Poursuivre et finaliser l'instruction du plan de gestion des terres sous radier de la STE
- Finir l'instruction de la demande d'autorisation de prélèvements dans le bloc du réacteur
- Tester l'organisation de gestion des situations d'urgence
- Contrôler les conditions d'entreposage des déchets radioactifs
- Poursuivre l'instruction du dossier d'orientation du réexamen de sûreté
- Instruire le dossier relatif à l'arrêt du rabattement de la nappe sous la STE

